

DEPARTEMENT DE L'ISERE

LES DEUX ALPES
COMMUNE DELEGUEE DE MONT-DE-LANS

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME



05. ANNEXES

PLU Initial approuvé le 25 octobre 2016

Modification simplifiée n°1 approuvée le 10 avril 2017

Modification simplifiée n°2 approuvée le 28 mai 2018

Modification simplifiée n°3 approuvée le 23 mai 2021

Modification de droit commun n°1 approuvée le 14 février 2022

Modification simplifiée n°4 approuvée le 27 février 2023

Modification de droit commun n°2
approuvée le

Le Maire :

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité

Av. de la Clapière – 1 Résidence de la Croisée
des Chemins – 05200 Embrun

Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

SOMMAIRE

5.1. SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

5.2. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

5.3. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

5.4. PLAN DU RESEAU D'EAU POTABLE

**5.5. NOTICE, REGLEMENT ET ZONAGE DES EAUX
PLUVIALES**

5.6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

5.7. INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR